

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE LA VILLE D'ANGERS**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
du Conseil d'Administration**

SÉANCE DU 20 AVRIL 2021

L'an DEUX MILLE VINGT ET UN, LE VINGT AVRIL,

à 18h, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville d'Angers, dûment convoqué le 14 avril 2021, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame Christelle LARDEUX-COIFFARD, Présidente déléguée, représentant Monsieur Christophe BÉCHU, Maire, Président, empêché.

Etaient présents : Christelle LARDEUX-COIFFARD, Alima TAHIRI, Richard YVON, Claudette DAGUIN, Anne-Marie POTOT, Augustine YECKE, William GALLEY, Marie-Claire LUCAS, Antoine MASSON, Angelo TOCCO.

Etaient excusés : Christophe BÉCHU, Sophie FOUCHER-MAILLARD, Nicole BERNARDIN, Véronique CHAUVEAU, Emmanuel LEFÉBURE.

Absents : Céline VÉRON, Benoit AKKAOUI.

OBJET : Action sociale – Gestion de l'Espace Léon Jouhaux – Convention de partenariat avec l'association Aide Accueil – avenant n° 1.

Madame la Présidente déléguée expose,

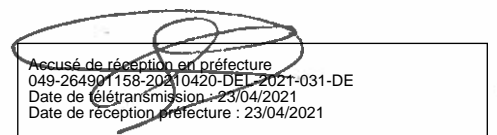
Mesdames, Messieurs,

Par délibération du 18 décembre 2018, le Conseil d'Administration a adopté une convention de partenariat avec l'association Aide Accueil relative à la gestion de l'Espace Léon Jouhaux qui assure l'accueil pour les services de douche, laverie et bagagerie en direction des personnes majeures, sans enfant et sans domicile stable présentes sur le territoire d'Angers.

A la demande de l'Association et sur la base des éléments financiers qu'elle a fournis, il apparaît nécessaire de relever le montant de la participation financière du CCAS de 55 000 à 60 000 €.

Après avoir délibéré, le Conseil d'Administration adopte, à l'unanimité, l'avenant n° 1 à la convention et autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à le signer.

**Christelle LARDEUX-COIFFARD,
Présidente déléguée**





Convention de partenariat relative à la gestion de l'Espace Léon Jouhaux – Avenant N°1

N°AS/2021/Léon Jouhaux/

ENTRE, d'une part,

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) d'Angers, sis Boulevard de la Résistance et de la
Déportation, BP 80011, 49020 ANGERS Cedex 02, représenté par M. Christophe BÉCHU, Président,

Ci-après dénommé « le CCAS »,

Et d'autre part,

L'Association Aide Accueil, sise 3 rue de Crimée, 49000 ANGERS, représentée par M. Emmanuel
LEFEBURE, Président,

Ci-après dénommée « l'association »,

Il est convenu et arrêté ce qui suit :

Article I – Objet de l'avenant

Le présent avenant a pour objet de modifier la convention entre le CCAS et l'Association.

Article II – Engagement du CCAS

L'article 4 de la convention est complété du texte suivant :

Pour l'année 2021, la participation financière du CCAS est fixée à 60 000 €.

Fait en 3 exemplaires à Angers, le

Pour le CCAS d'Angers,

M. Christophe BÉCHU,
Président

Pour Aide Accueil,

M. Emmanuel LEFEBURE,
Président